

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du 19 Février 2018

Délibération n°2018-01

Objet : Approbation du compte de gestion 2017

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-huit, le dix-neuf février, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Laurent CECCALDI. Madame Lydie Mortini est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
8	6	6	
Pour	Contre	Abstentions	
6	-	-	
Présents : Jean-Pierre BATTAGLINI – Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI –Bernard DELABOUDINIÈRE- Vincent VOULAND – Laurent CECCALDI			
Absents représentés :			
Absents : Louis BELGODERE DE BAGNAJA - Agnès JOLY-BATTAGLINI			
Convocation envoyée le 07/02/2018		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

Le Conseil syndical réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent Ceccaldi, Président,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui des tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 Décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Belgodère, le 19 février 2018,
Extrait certifié conforme

Le Président
Laurent CECCALDI